



SAINT-CYR-L'ÉCOLE  
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

**Présidence** : Madame Sonia BRAU, Maire.

**Présents** : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Maurice IMBARD.

**Absents excusés** : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Claude COUTON pouvoir à M. Vladimir BOIRE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Jessica BULLIER, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, M. Georges DEGROOTE pouvoir à Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Lydie DUCHON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 33

**Réf : 2023/05/4 – OBJET : Attribution de la subvention annuelle 2023 à l'association locale « École de Musique de Saint-Cyr-l'École ».**

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2023 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2023/04/7 du 12 avril 2023,

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de soutenir l'action de l'association « École de Musique de Saint-Cyr-l'École » et de lui attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2023,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

**DELIBERE**

**Article 1<sup>er</sup> : Décide à l'unanimité** d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2023, une subvention annuelle à l'association figurant dans le tableau ci-dessous

Accusé de réception préfecture  
078-217805456-20230531-2023-05-4-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2023

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PROPOSE (en €)
ÉCOLE DE MUSIQUE DE ST-CYR-L'ÉCOLE	100 000

**Article 2 :** Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 6574 du budget primitif 2023.

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture le : - 5 JUIN 2023  
et par publication en ligne le : - 5 JUIN 2023

Saint-Cyr-l'École,  
le : - 5 JUIN 2023

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



*[Handwritten signature of Sonia Brau]*

Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



*[Handwritten signature of Sonia Brau]*

**Vladimir BOIRE**  
Secrétaire de séance



*[Handwritten signature of Vladimir Boire]*

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20230531-2023-05-4-DE  
Date de réception préfecture : 05/06/2023